



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_221004_028

SÉANCE DU MARDI 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à 17h30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	28 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	24
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	31
Suffrages exprimés	31

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; CADET Maria ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie

Absents – Représentés

VIENNE Axel représenté(e) par FULBERT-GÉRARD Gilberte
HOAREAU Emile représenté(e) par LEBON Guy
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
COLLET Vanessa représenté(e) par FRANCOMME Mélanie
GEORGET Marilyne représenté(e) par D'JAFFAR M'ZE Mohamed
K/BIDI Emeline représenté(e) par LANDRY Christian
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

Absents

MOREL Manuela ; HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame JAVELLE Blanche Reine, 6ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse- Avenant n°2 - Modifications des fiches-actions n° 5 « Babybus itinérant Saint-Joseph» et n° 6 « Micro-crèche Babyworld II»

Le Président de séance expose :

Par délibération n°20220708_20, le conseil municipal a approuvé l'inscription des actions « Babybus itinérant Saint-Joseph» et « Micro-crèche Babyworld II » au contrat enfance jeunesse (CEJ).

Pour rappel, le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui favorise le développement et optimise l'offre d'accueil par un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par un encadrement de qualité, par une implication des enfants et de leurs parents dans la définition des besoins ainsi que par une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes. Ce Contrat Enfance Jeunesse d'une durée de 4 ans entre la Commune de Saint-Joseph et la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

Les financements consentis par la CAF au titre du CEJ (Prestation de Service Enfance et Jeunesse PSEJ) concernant prioritairement les actions spécifiques à la fonction d'accueil des enfants de moins de 6 ans qui seront développées durant la durée du contrat au sein de commune, que ces actions soient portées par cette dernière ou non. Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de la famille, la Commune de Saint-Joseph, s'engage depuis de nombreuses années à poursuivre sur son territoire le développement d'actions en faveur des tout-petits.

Pour compléter l'offre d'accueil collectif, la Ville soutient le projet du babybus itinérant Saint-Joseph portée par l'association babybus itinérant de Saint-Joseph ainsi que le projet de la micro-crèche babyworld II, gérée par la SARL Réunion English World et implantée sur le quartier du Butor, en l'inscrivant au contrat enfance Enfance Jeunesse.

Des modifications doivent être apportées sur les données financières pour valider les fiches-actions auprès de notre partenaire CAF. En effet, le bonus mixité n'entre pas en compte dans le calcul de la prestation service unique. Les données financières ont été réajustées en ce sens. Cela n'altère pas la participation communale. Les fiches-actions modifiées sont annexées à la présente.

	<i>Babybus itinérant Saint-Joseph</i>	BABYWORLD II
Date d'ouverture	1 ^{er} Septembre 2022	1 ^{er} août 2022
Porteur de projet	Association Babybus Itinérant de Saint-Joseph	SARL English World
Données financières		
Total des charges	50 924,12 €	79 366,00 €
Total des recettes	50 924,12 €	79 366,00 €
Subvention (CAF + mairie)	22 400,00 €	24 150,00 €
PSEJ Prévisionnel	10 673,90 €	22 086,28 €
Reste à charge Collectivité (prévisionnel)	11 726,10 €	2 063,72 €

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les modifications apportées aux fiches actions ci-annexées ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la CAF et la Commune ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°220708_20 du 08 juillet 2022,

Vu la note explicative de synthèse n°28,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour) :**

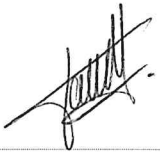
Article 1^{er} .- **D'APPROUVER** les modifications apportées aux fiches-actions n°5 « Babybus Itinérant Saint-Joseph » et n°6 « Micro-crèche Babyworld II annexées à la présente délibération.

Article 2.-

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire	La secrétaire de séance
L'élue déléguée COURTOIS Lucette 	JAVELLE Blanche Reine 

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le : 13 octobre 2022

Et publication ou notification le : 13 octobre 2022

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 13 octobre 2022